



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2023-103

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2023

# Sommaire

## **ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher /**

R24-2023-04-04-00002 - Arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0001 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon dans le Cher (4 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation  
départementale du Cher

R24-2023-04-04-00002

Arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0001 modifiant  
la composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de Vierzon  
dans le Cher

**ARRETE**

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance  
du Centre Hospitalier de Vierzon dans le Cher

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jérôme VIGUIER en tant que directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 30 janvier 2023 ;

**VU** la décision n° 2017-DG-DS18-0002 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à monsieur Bertrand MOULIN en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher ;

**VU** l'arrêté n°10-OSMS-CSU-N°18-0002 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon ;

**VU** l'arrêté n°2012-DT18-OSMS-CSU-0105 du 22 juin 2012 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon ;

**VU** l'arrêté n°2014-DT18-OSMS-CSU-0039 du 9 juillet 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon ;

**VU** l'arrêté n°2015-DT18-OSMS-CSU-0005 du 24 avril 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon ;

**VU** l'arrêté n°2015-DT18-OSMS-CSU-0027 du 25 septembre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon ;

**VU** l'arrêté n°2016-DD18-OSMS-CSU-0055 du 14 décembre 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon.

**VU** l'arrêté n°2022-DD18-OSMS-CSU-0011 du 06 décembre 2022 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon

### **I- Membres avec voix délibérative :**

#### **En qualité de représentants des collectivités territoriales :**

- Madame Corinne OLLIVIER, maire de la commune de Vierzon ;
- Madame Maryvonne ROUX, représentante de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ;
- Monsieur Christian GATTEFIN, représentant du conseil départemental du Cher.

#### **En qualité de représentants du personnel :**

- Monsieur le docteur Adib SAYEGH, représentant de la commission médicale d'établissement ;

- Madame Sandrine BANDERIER, représentante désignée par les organisations syndicales ;
- Madame Béatrice PINEAUD, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotéchniques.

**En qualité de personnalités qualifiées :**

- Monsieur Philippe FOURNIE Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.
- Monsieur Patrick LEFAURE (Génération Mouvement, Fédération du Cher), représentant des usagers désigné par le Préfet du Cher.
- Madame Martine TRUCHOT (Génération Mouvement, Fédération du Cher), représentante des usagers désignée par le Préfet du Cher.

**II- Membres avec voix consultative :**

- Le vice-président du directoire du centre hospitalier de Vierzon ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Cher ;
- Monsieur Nicolas SANSU, député de la circonscription du Centre hospitalier de Vierzon ;
- Représentant des familles des personnes accueillies dans les USLD ou en EHPAD : siège vacant.

**ARTICLE 2 :** Le mandat des intéressés prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

**ARTICLE 3 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4 : Le directeur du centre hospitalier de Vierzon et le délégué départemental du Cher de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département du Cher.

Fait à Bourges, le 4 avril 2023  
Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire  
Le directeur départemental du Cher,  
Signé : Bertrand MOULIN

Arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0001 enregistré le 6 avril 2023